

L'avortement, est-ce légal?

Oui. En 1988, la Cour Suprême du Canada supprimait les articles du code criminel concernant l'avortement, reconnaissant aux femmes le droit d'interrompre leur grossesse dans des conditions sécuritaires pour leur santé et leur fertilité future. Cela signifie que toute femme a le droit de recourir à cette intervention si tel est son choix. Cela implique aussi que l'IVG (interruption volontaire de grossesse) est pratiquée par un personnel compétent selon des techniques médicales modernes.

Comment savoir si vous êtes enceinte?

Dès que vous constatez qu'il y a un retard menstruel, vous pouvez passer un test de grossesse à la pharmacie, au CLSC ou à votre clinique de planning selon les services disponibles dans votre région. Sachez que l'âge de la grossesse est calculé à partir du premier jour de la dernière menstruation et non à partir de la date où vous pensez être devenue enceinte.

Quand pouvez-vous vous faire avorter?

À la clinique de planning de Rimouski, nous pratiquons l'intervention du début de la 7^e semaine jusqu'à 14 semaines d'âge de grossesse. Il est toutefois possible d'obtenir une IVG jusqu'à environ 23 semaines dans d'autres cliniques ou centres hospitaliers du Québec. Nous pouvons vous renseigner à ce sujet.

Comment prendre un rendez-vous?

Que vous viviez de l'ambivalence face au désir ou non de poursuivre cette grossesse ou que vous soyez certaine de vouloir recourir à l'avortement, il est préférable d'appeler à la clinique de planning le plus tôt possible. Une infirmière ou un agent de relations humaines répondra à vos questions et vous fixera un rendez-vous dans les jours à venir. On vous demandera la date de votre dernière menstruation afin de préciser l'âge de la grossesse. Si vous ne la connaissez pas de façon précise, mentionnez-le. Si vous désirez parler de votre situation, le personnel de notre clinique sera en mesure de vous offrir accueil, écoute et support et ce, sans jugement et avec respect.

Quelles sont les démarches à suivre?

Tout d'abord, vous rencontrerez un agent de relations humaines qui vous accompagnera dans la prise de décision, il procédera à un questionnaire pour connaître vos ressources personnelles et environnementales. La durée du counseling est variable et adaptée à vos besoins. Puis, vous rencontrerez une infirmière qui évaluera l'âge de votre grossesse, fera des prélèvements sanguins et urinaires et vous expliquera le déroulement d'un avortement. Lors d'une deuxième rencontre, vous verrez un médecin omnipraticien qui évaluera votre santé de façon globale, procédera à un examen médical et gynécologique et discutera de contraception. Vous rencontrerez l'infirmière; elle vous donnera des conseils pour prendre soin de vous les jours suivant l'avortement et vous expliquera le déroulement de la journée. Une fois la décision prise et toute la démarche complétée, nous confirmerons la date de votre avortement.

L'avortement, comment ça se passe?

Ce jour là, en avant-midi, l'infirmière vous confirmera l'heure de votre intervention.. En après-midi, vous passerez en salle d'intervention. La technique utilisée est simple : il s'agit d'une dilatation-aspiration-curetage sous anesthésie locale. L'avortement débutera par l'anesthésie de votre col utérin. Ce dernier sera ensuite dilaté, c'est-à-dire ouvert graduellement à l'aide des tiges de grosseurs variables, de façon à permettre l'insertion d'un mince tube servant à l'aspiration. L'intervention se terminera par un curetage permettant un nettoyage de la paroi utérine. Plus tard, les tissus retirés de l'utérus seront analysés au laboratoire de pathologie. Pendant l'intervention, il se peut que vous ressentiez de la douleur d'une intensité variable et semblable aux crampes menstruelles. Vous recevrez une médication contre la douleur. L'intervention dure une dizaine de minutes. Elle est suivie d'une période de repos d'une heure pendant laquelle vous devrez être accompagnée d'une personne de votre choix. Vous pourrez ensuite quitter l'hôpital. Il est recommandé de ne pas conduire votre véhicule jusqu'au lendemain matin à cause de l'effet des médicaments.

Et après?

Vous devriez être revue par un médecin 2 à 3 semaines suivant votre avortement. Ce rendez-vous est très important. Le médecin s'assurera que tout s'est bien déroulé et qu'il n'y a pas de complications. Si, entre-temps, vous avez des questions ou symptômes qui vous inquiètent vous pouvez communiquer aux numéros suivants :

418-724-8578 (clinique de planning)
811 (info santé)
Votre médecin

Qu'en est-il des coûts ?

L'avortement est un acte médical payé par la Régie de l'assurance-maladie, votre carte doit donc être valide. Si vous devez être référée dans une clinique privée, vous aurez des coûts à déboursier. Nous pourrions alors vous renseigner à ce sujet

Révisé juin 2008

L'AVORTEMENT

OU

INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE

Clinique de planning

CSSSR-N, 150 avenue Rouleau
Rimouski (Québec) G5L 5T1
Tél. : (418) 724-8578
www.planningchrr.com